

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : API-BIOXAL POUDRE POUR TRAITEMENT DANS LA RUCHE, Poudre pour sirop

Titulaire : CHEMICALS LAIF

Composition : Acide oxalique 632,7 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1748622 6/2015

Date de décision : 02/07/2018